

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DU PÔLE EXCEPTIONNEL DE
GUADELOUPE
DU 16 DECEMBRE 2020**

Le Conseil du Pôle exceptionnel Guadeloupe s'est réuni le 16 décembre 2020, en web conférence, sous la présidence du Vice-Président du pôle Guadeloupe, Jean-Lèn LETICEE.

Étaient présents :

Collège des Enseignants-Chercheurs

Professeurs des Universités :

- Monsieur Michel GEOFFROY

Maîtres de Conférences :

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Claude HERTOIGH
- Monsieur Jean-Lèn LETICEE

Collège du personnel BIATSS :

- Monsieur Frédéric GERARDIN
- Monsieur Bruno HARAL

Collège des représentants des étudiants :

- Monsieur Meddy LUIT
- Monsieur Nicolas PARVIN

Collège des personnalités extérieures :

- Madame Henri ANGELIQUE, Adjoint au Maire, représente le maire de la ville de Pointe-à-Pitre
- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'organisme de recherche INSERM

Étaient représentés :

- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par madame Laura CASSIN,
- Monsieur Jean ALICE a donné procuration à Monsieur Michel GEOFFROY

Étaient absents :

Professeur Jean-Gabriel MONTAUBAN, représentant du collège A,
Madame Marie-Louise PENCHARD, représentante des personnalités extérieures.
Professeur Eustase JANKY, représentant du collège A

Après avoir ouvert la séance, à 10h, le **Vice-Président**, invite la secrétaire de séance a vérifié le quorum. Le quorum étant atteint, le conseil de pôle peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

I.	PROPOS LIMINAIRES.....	3
II.	AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES.....	3
A.	Demande de publication d'emplois, 2021, ITRF (complément)	3
B.	Recrutement de contractuels enseignants- Année 2021.....	4
III.	QUESTIONS DIVERSES	4

I. PROPOS LIMINAIRES

Le Vice-Président remercie les élus d'être présents à ce conseil exceptionnel dans des délais très courts. Il s'agit d'une part de sécuriser la publication d'un emploi ITRF et d'autre part du recrutement d'un enseignant à l'UFR STAPS en raison de la prêt d'un support entre l'UFR SJE au profit de l'UFR STAPS.

Enfin, le Directeur de la DPI interviendra pour informer les membres, sur les deux projets de l'UA (du pôle de Guadeloupe) retenus et financés dans le cadre des investissements énergétiques.

II. AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

A. Demande de publication d'emplois, 2021, ITRF (complément)

Madame Cyrille complète les propos liminaires du Vice-président du pôle. Elle précise que le dernier conseil de pôle du 13 novembre 2020 a bien validé la campagne d'emplois concernant les demandes de publications, de créations ainsi que les recrutements d'ANT pour 2021.

Pour rappel, 7 emplois seront publiés, ouverts aux concours pour 2021, à savoir : 1 A, 4 B et 2 C. Aujourd'hui, il s'agit de rajouter à ces publications, un emploi de catégorie C affecté à l'UFR SEN. Pour cela, l'UFR SEN demande :

- de transformer un emploi d'AENES en ITRF pour les départements de biologie et de géologie,
- de publier ensuite cet emploi ITRF de la BAP J, ouvert au concours externe.

Le Vice-président poursuit qu'à l'issue d'une mobilité interne, la titulaire affectée aux départements de biologie et de géologie est affectée à l'administration générale. Ce support a donc été donné à l'UFR SEN, par compensation. Le conseil d'UFR s'est tenu le 09 décembre 2020 et a donné un avis favorable :

- à la mobilité du fonctionnaire,
- à la transformation de l'emploi AENES en ITRF,
- et à l'ouverture de cet emploi au concours externe pour une affectation au département géologie et au département biologie.

Madame Cyrille conclue que le CTS a aussi donné son avis sur ces différents aspects pour permettre au conseil d'administration, qui doit se réunir début janvier, de se prononcer valablement sur la publication de cet emploi.

A l'issue de ces informations, **le Vice-Président** soumet au vote groupé des membres :

- la mobilité du fonctionnaire,
- la transformation de l'emploi AENES en ITRF,
- et l'ouverture de cet emploi ITRF au concours externe pour une affectation au département géologie et au département biologie.

Le résultat est le suivant :

Les trois points présentés au vote groupé sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

B. Recrutement de contractuels enseignants- Année 2021

Le **Vice-Président** introduit le sujet, puis donne la parole à la responsable administrative pour un bref résumé de la situation.

Madame Cyrille rappelle les faits suivants ; lors de la dernière réunion du conseil de pôle, nous avons finalisé la campagne d'emplois des enseignants du second degré ainsi que les demandes de recrutements de professeurs contractuels. Trois demandes ont été présentées, l'une pour l'UFR SEN, une autre pour l'UFR SJE, et la dernière pour l'UFR STAPS. La demande de recrutement de l'UFR STAPS est irrecevable, en raison de l'incompatibilité du support. Aujourd'hui nous avons une nouvelle demande de l'UFR STAPS avec le soutien de l'UFR SJE, pour le prêt d'un support de lecteur. Elle confirme l'accord de mutualisation entre les deux composantes en attendant le conseil d'UFR de STAPS, le CTS s'est prononcé favorablement sous réserve.

S'agissant du recrutement du MCFA, le **Vice-Président** informe que ce recrutement emprunte un circuit administratif complexe, et que vu le calendrier institutionnel, le poste doit être présenté au prochain CAC. L'objectif est de favoriser les enseignements en biologie qui souffrent d'un sous encadrement de service. Cela permettra un complément de 192 heures de services d'enseignement.

A l'issue de ces échanges, le **Vice-Président** soumet au vote de manière groupée :

- le recrutement d'un contractuel d'anglais pour l'UFR STAPS, sur le support de lecteur prêté par l'UFR SJE, sous réserve de l'avis du conseil d'UFR STAPS,
- le recrutement d'un MCFA à l'UFR SEN, pour le renforcement des enseignements de biologie.

Le vote groupé relatif aux recrutements de deux enseignants contractuels est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	12

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Haral, le Directeur de la DPI, porte à la connaissance des membres, que deux projets de l'UA ont été acceptés et seront financés dans le cadre des investissements énergétiques.

Ces projets consistent à équiper l'UFR SEN et le bâtiment Merault en photovoltaïques, pour un coût global d'environ 2M2, en vue de l'auto production et de l'auto consommation énergétiques de ces bâtiments.

Pour le **Vice-président**, c'est une bonne nouvelle, pour le Pôle Guadeloupe.

Madame Keclard informe les membres du conseil, de sa dernière participation au conseil de pôle. Madame HARDY-DESSOURCES serait dorénavant la représentante de l'organisme de recherche, INSERM ; elles seront en binôme, elle l'accompagnera pour ses débuts.

Enfin, elle remercie les membres du conseil de pôle et dit avoir apprécié de travailler et a découvert un autre aspect de l'Université.

Le **Vice-président** ainsi que tous les membres du conseil le pôle remercient sincèrement et publiquement madame Keclard, qui a d'une part toujours été disponible et d'autre part pour ses conseils avisés lors de ses travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Vice-Président** lève la séance à 11h 15.

I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET DE RECHERCHE

A. Présentation du projet « les campus du succès ».

Le **Vice-Président** explique que l'année universitaire 2019-2020 a été fortement perturbée par les grèves et des blocages dans les établissements scolaires mais aussi par le confinement dû à la COVID-19.

Le pôle Guadeloupe soucieux de la réussite de ses étudiants, c'est ainsi qu'est né le projet des Campus du Succès.

L'objectif est de proposer aux bacheliers inscrits à l'UA une session de révisions et de consolidations dans les matières fondamentales. C'est une action initiée avec la participation active des étudiants dont le vice-président étudiant.

Ce dispositif s'adresse aux étudiants les plus fragiles et ceux non boursiers devront payer une petite participation de 50 euros. Elle a débuté sur le Camp Jacob, 100 étudiants sont concernés, est en cours de démarrage sur le campus de Fouillole.

Il affirme avoir le soutien de la collectivité régionale à hauteur de 70% sur le coût total de cette opération.

B. Validation du FSDIE –volet associatif

Le **Vice-Président** du pôle évoque ce point qui concerne le FSDIE (volet associatif) et passe la main à la **Responsabilité Administrative et Financière**.

Elle précise que ce dossier est fait en collaboration avec le vice-président étudiant, afin de répondre aux demandes de subventions des associations du pôle Guadeloupe.

La subvention FSDIE allouée au pôle Guadeloupe est de 46 280 €. La commission FSDIE réunie le 10 septembre 2020 propose la ventilation suivante :

- 70% au volet associatif, soit 31 000 €
- 30% au volet aides sociales, soit 15 280€

Pour le volet associatif, 7 associations ont candidaté,

La **Responsabilité Administrative et Financière** précise que sur les 31 000 euros ouverts au volet projet associatif, 22 938 € ont été redistribués aux associations.

Le **Vice-Président étudiant** explique pourquoi certaines associations n'ont pas été accompagnés en totalité :

Il indique que la commission a souhaité que les projets soient recentrés sur ceux permettant aux étudiants de développer des compétences. Il explique que les projets festifs ne sont plus financés à 100% par le FSDIE ; c'est la raison pour laquelle certaines associations n'ont pas reçu l'intégralité de la subvention demandée.

Il sollicite d'augmenter la subvention de Wi-bash. Cette association tente de développer une application novatrice pour l'Université ; il leur faut du matériel pour que les tests soient plus efficaces.

Monsieur Geoffroy approuve aussi la démarche des étudiants, puisqu'il a eu l'occasion de les rencontrer sur ce projet. C'est une opportunité intéressante pour communiquer plus rapidement puisqu'ils constatent que les anciennes méthodes ne fonctionnent plus. Il pense qu'avoir un outil partagé et conçu à la fois par les étudiants et par l'Université correspond à une réelle opportunité si ce projet est mené à son terme, il apporte donc un franc soutien à ce projet.

Le **Vice-Président** soutient également ce projet porté par l'association Wi-bash, qu'il considère comme très sérieuse.

Il explique que toutes les associations y compris Wi-bash se sont mises ensemble pour apporter leur concours et réussir les inscriptions en ligne en raison de la crise sanitaire. En effet, pour la toute première fois, à l'Université des Antilles, toutes les inscriptions ont été réalisées en ligne et à distance.

Monsieur Luit confirme que vu le contexte actuel, le projet de Wi-bash devient un projet d'utilité public, il apporte aussi son soutien total et demande que cette augmentation soit validée par le conseil de pôle.

A l'issue de ces échanges le **Vice-président** met au vote des administrateurs le FSDIE (volet associatif) modifié qui sera versé aux associations du pôle Guadeloupe.

Associations	Subvention demandée	Commission FSDIE	Décision CP
AJC Guadeloupe	1500	1500	1500
AEI	5900	400	400
GUC Volley	2950	2950	2950
GWADA STAPS	3068	2688	2688
MEDIK WEST INDIES	3000	3000	3000
THEMI'X	4670	4400	4400
Wi-Bash	24820	8000	9300

Le résultat est le suivant :

Le FSDIE (volet associatif) modifié est validé à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

Compte tenu du contexte pandémique, le Vice-président étudiant poursuit par la présentation de dépenses destinées aux étudiants en vue de dynamiser la vie des campus et améliorer leur condition de travail

En priorité, il propose à l'entrée de chaque salle de cours, l'installation d'un distributeur de gel et de papier, pour que chaque étudiant nettoie son espace de travail seul avant de s'y installer.

Le Vice-président met au vote des administrateurs ces dépenses. Le résultat est le suivant :

Ces dépenses en faveur des étudiants sont validées à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

C. Offre formations continues

Madame le Professeur Guylaine Aurore, chargée de mission formation continue d'établissement est invitée au conseil de pôle et présente les 27 formations ouvertes en formation continue validées par la CFVU,

Elle indique qu'il existe des difficultés importantes : deux formations ont déjà été dispensées en 2019 - 2020 sans arrêté d'ouverture. Ces formations sont sur le point de s'achever et elles ne sont toujours pas validées par la CFVU.

Elle précise qu'il va falloir délivrer les diplômes en l'absence d'arrêté d'ouverture.

Par ailleurs, trois formations sont en attente de la CFVU :

- La licence professionnelle d'Agronomie
- Le master Psychologie
- Le master Management

Ces formations se réalisées en collaboration avec :

- L'Université de Poitiers
- L'Université d'Angers
- L'Université de Bretagne Occidentale

La **Responsable Administrative et Financière** demande s'il faut que le Conseil de Pôle statue sur ces 3 formations sans arrêté d'ouverture depuis deux ans.

Madame Aurore répond que 2 formations sont concernées, la LP Banque Assurance et la License Sciences de l'Education.

Le **Vice-Président** explique que la CFVU a un fonctionnement compliqué, Cependant nous ne devons pas oublier nos devoirs envers nos étudiants, puis il soumet ce point au vote des administrateurs. Le résultat est :

L'offre de formation et les deux formations n'ayant pas d'arrêté d'ouverture sont validées à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

Madame Aurore présente aussi les tarifs de la formation continue. Elle a cherché à harmoniser les tarifs par rapport aux différents centres de gestion. Les formations ont diverses sources de financement :

- privé ou public, (ex : financement par une entreprise ou par un OPCO).
- à titre individuel
- par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois.

Les frais de formation sont inscrits sur la maquette, sans oublier les droits d'inscription.

Pour l'IUT, le financement est légèrement différent, en effet toutes les formations sont dispensées en apprentissage, via une convention signée avec le CFA.

Le **Vice-Président** souligne que les tarifications répondent aux normes nationales. Pour lui, cela permet de maintenir la santé financière des formations et garantir l'autofinancement de la formation continue. Enfin il soumet au vote des membres, les tarifs de formation continue. Le résultat est le suivant :

Les tarifs (IUFC et IUT) sont validés à l'unanimité des votants présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	13

II. AFFAIRES FINANCIERES

1. Présentation du budget rectificatif 2-2020

A la demande du Vice-président, **madame Cyrille** présente le projet du BR2-2020 du PUR Guadeloupe. Il s'agit avant tout des besoins de crédits pour engager les dépenses incompressibles du pôle (électricité, eau, entretien des locaux, des espaces verts, sécurité et les maintenances des installations techniques). Les besoins sont estimés à 730 000€

A l'issue de cette présentation, le **Vice-Président** soumet au vote des administrateurs, le projet de BR1-2020 transmis au CA. Le résultat est le suivant :

Le projet de BR1-2020 du pôle Guadeloupe est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	12

III. QUESTIONS DIVERSES

Nomination du représentant de l'Université : Monsieur le Professeur Michel Geoffroy sera le représentant de l'UA (pôle Guadeloupe) au SIAG

L'ordre du jour étant épuisé, le **Vice-Président** lève la séance à 12h05.

Le **Vice-président** remercie l'ensemble des membres pour leur participation malgré les difficultés de connexion. Le prochain conseil de pôle est déjà programmé pour le 6 Novembre 2020 avec les questions notamment sur la restructuration et la campagne des BIATSS.